

Déclaration du protocole sanitaire d'une manifestation culturelle, sportive ou festive

Le dispositif sanitaire a notamment pour objet de faire respecter les mesures barrières suivantes :

- *La distanciation physique d'un mètre entre les personnes ;*
- *L'hygiène des mains (lavage au savon ou par une solution hydro-alcoolique);*
- *Le port du masque sauf pour les moins de 11 ans et les personnes en situation de handicap ;*
- *Cas particulier des lieux avec places assises : distance minimale d'un siège laissé entre les sièges occupés par chaque personne ou groupe de moins de 10 personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble.*

DESCRIPTIF DE L'ÉVÉNEMENT :

Nom de l'événement :

Type d'événement ou de rassemblement organisé (festif, culturel, sportif...) :

Descriptif de l'événement et but de la manifestation :

Localisation de l'événement :

Date et heures de début et de fin :

Coordonnées de l'organisateur, responsable du protocole sanitaire (nom, prénom, raison sociale, adresse, téléphone, courriel) :

AFFLUENCE PREVUE POUR L'ÉVÉNEMENT

Cumul du nombre de personnes attendues sur toute la durée de l'événement :

Nombre maximal de personnes attendues simultanément, au plus fort de l'affluence :

UTILISATION DE L'ESPACE

Surface totale utilisée pour l'événement (en m²) :

Installations prévues (tentes, enceintes, gradins, scènes, manèges, etc) :

Surface de l'espace accessible public (en m²) :

MESURES SANITAIRES

Mesures de prévention et d'hygiène (modalités d'information – affichage – et de rappel des règles sanitaires, mise à disposition de gel hydroalcoolique, etc.) :

Dispositions prises pour garantir l'hygiène des lieux (aération, nettoyage et désinfection des lieux, mise à disposition de poubelle à ouverture non manuelle et avec double « ensachement », etc.) :

Pour les événements susceptibles de rassembler plus d'une centaine de personnes :

GESTION DES FLUX DE VISITEURS

Joindre un schéma ou un plan faisant apparaître les points d'entrée et de sortie et distinguant les flux de circulation à l'intérieur de l'événement.

Dispositif prévu à l'entrée/sortie pour assurer la comptabilisation des visiteurs (et, ce faisant, le respect du seuil maximal de personnes admises) :

Dispositif spécifique pour prévenir les regroupements dans les lieux les plus fréquentés tels que les espaces de restauration, les files d'attente, les sanitaires, les abords d'un podium ou d'une scène (mesures d'aménagement de l'espace, signalétique au sol, etc.) :

Effectif total et détaillé par mission du personnel (bénévoles compris) qui sera déployé pour garantir le respect du protocole sanitaire prévu :

Date et signature de l'organisateur